



Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Canton de Pont-Sainte-Maxence

MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LONGUEAU

CONSEIL MUNICIPAL DU 15/02/2021 19H00.

Présents : M. Denis MESSIO, M Philippe POULAIN, Mme Michelle CHAMBRELENT, M Eric BARRUET, Mme Aude DEFOSSEZ, M Jean-Pierre WRZOCHOL, Mme Virginie LEHMANN, M François LAURENT, Mme Isabelle JADAS, Mme Nadège ROELEN, M Médéric PARROT, M Patrick RODRIGUEZ.

Absent (e, s, es) excusé (e, s, es) :

- Mme Catherine HIEGEL ayant donné procuration à M Médéric PARROT.
- Mme Elisabeth BEBEN ayant donné procuration à M Denis MESSIO.

Absent (e, s, es) : Monsieur Teddy PEZANT.

A été nommé (e) secrétaire : Mme Aude DEFOSSEZ.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du 23 novembre 2020.
- Délibération SEZEO – enfouissement des réseaux RD 1017.
- Délibération rétrocession réseaux/voiries Oise Habitat « site Bourgeois ».
- Délibération transfert de compétence « mobilité ».
- Délibération taxe sur la cession des terrains devenus constructibles.
- Délibération convention MDO/Médiathèque.
- Informations diverses.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 23 NOVEMBRE 2020.

Remarque de Monsieur PARROT qui souhaite qu'apparaisse au compte rendu que lors de la séance du 22/09/2020 une délibération a été prise concernant la composition de la commission communale des impôts directs mais que le vote a été omis sur le compte-rendu de cette date.

Celui-ci est adopté à la majorité.

Vote pour : 11.

Vote contre : 3.

DELIBERATION SEZEO – ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RD 1017
(Délibération n°2021-01-15/02)

Lors du précédent conseil municipal, Monsieur le Maire avait présenté le tableau financier du SEZEO pour l'enfouissement des réseaux sur une partie de la rue de Paris.

Il s'avère que quelques jours après la réunion le SEZEO a renvoyé un document actualisé dont les sommes étaient modifiées.

Pour rappel il devait rester 56 622 € à la charge de la commune, à ce jour le tableau modifié fait état de 85 292 €.

Le SEZEO participe pour certains travaux, ils prennent en charge 65% de l'éclairage mais la commune doit régler la partie concernant le câblage et le terrassement.

La partie réseau Télécom ne peut pas être prise en charge par le SEZEO, c'est donc à la commune de déposer un dossier au titre de la DETR sachant que la participation de la commune serait de 85 292 € (participations SEZEO et subvention du conseil départemental déduites) sur un coût total de travaux de 304 770 €.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur le dépôt du dossier au titre de la DETR.

Vote pour : 14.

DELIBERATION RETROCESSION RESEAUX/VOIRIES OISE HABITAT
« Site Bourgeois »
(Délibération n°2021-02-15/02)

Oise Habitat a été choisi pour la création des collectifs et lots libres sur le site Bourgeois. Une demande de leur part a été reçue demandant une délibération qui engage le conseil municipal dès aujourd'hui à reprendre les réseaux et la voirie, pour écourter les formalités administratives. Cette démarche évite de créer une association syndicale en fin de chantier jusqu'à la rétrocession.

Vote pour : 14.

DELIBERATION TRANSFERT DE COMPETENCE MOBILITE
(Délibération n°2021-03-15/02)

Il s'agit d'une compétence intercommunale : CCPOH qui a été votée en conseil communautaire.

La commission mobilité et le cabinet d'études travaillent sur la possibilité de voies cyclables. Mobilité : Vélos, bus, voies douces, piétons = liaisons intercommunautaires.

Monsieur Arnaud DUMONTIER dit que cela concerne entre autres, le raccordement sud de Saint-Martin-Longueau car il y a un problème de liaison à cause du rond-point.

Il s'agit pour le moment d'une étude des souhaits et il y aura des priorisations (questions coûts et urgences).

Il est demandé aux communes de délibérer sur ce transfert de compétence mobilité.

Vote pour : 14.

**DELIBERATION TAXE SUR LA CESSION DES TERRAINS DEVENUS
CONSTRUCTIBLES.**

(Délibération n°2021-04-15/02)

Une délibération a été prise en novembre 2011 pour instaurer une taxe forfaitaire de 6,6% sur la cession des terrains devenus constructibles. Les services fiscaux demandent aux membres du conseil municipal de se prononcer sur 10%, taux en vigueur à ce jour ainsi que sur l'évolution de celui-ci, tel que le prévoit la loi.

Vote pour : 11.

Vote contre : 3.

DELIBERATION CONVENTION MDO/MEDIATHEQUE

(Délibération n°2021-05-15/02)

Madame Isabelle JADAS explique qu'il s'agit d'un partenariat entre le département et la commune, la convention est renouvelée tous les 3 ans.

Cela permet aux adjoints du patrimoine de bénéficier de formations, de prêts de collections, d'expositions, d'animations et d'accompagnements de projets.

Question de Monsieur PARROT : ne peut-on pas changer le terme bibliothèque en médiathèque qui semble plus d'actualité ?

Monsieur le Maire répond que non, le terme reste bibliothèque car le document est rédigé par le département.

Vote pour : 14.

INFORMATIONS DIVERSES

Pass loisirs et seniors – aide entrée en 6^{ème} : Question de Monsieur Médéric PARROT : Un des projets de campagne était « Revalorisation des pass loisirs et seniors et aide à la rentrée scolaire des 6èmes » il constate que ce projet n'a pas été réalisé.

Monsieur le Maire répond que les montants concernant les pass n'ont pas été revus en raison des activités qui ont été moindres en 2020 (coronavirus).

De plus, le programme était pour 2020/2026, il n'y a pas d'urgence à tout faire la première année.

En ce qui concerne l'aide à l'entrée en 6^{ème}, le projet était d'accorder une aide aux transport, mais cela a été pris par le Région. Nous verrons pour la rentrée prochaine s'il est possible de prendre une mesure compensatoire.

Monsieur Médéric PARROT insiste pour que l'aide soit accordée tout de suite, Monsieur le Maire répond que le tempo est réalisé par la majorité et non par l'opposition.

Monsieur Médéric PARROT demande confirmation sur la **gratuité de l'utilisation de la salle des loisirs par les élus et le personnel de la mairie** et dans l'affirmative si des élus en ont bénéficié sur le précédent mandat.

Monsieur le Maire répond que cela se pratique depuis longtemps, en tant que « gratification » pour le temps passé par les élus et le personnel et qu'effectivement des élus et personnels en ont bénéficié sur les précédents mandats.

Monsieur Médéric PARROT demande de mettre ce sujet à l'ordre du jour du prochain conseil municipal pour annuler la gratuité, Monsieur le Maire répond que non.

Arrêt de bus de la rue de la République : Monsieur Patrick RODRIGUEZ trouve qu'à cause d'un panneau, il y a une mauvaise visibilité (avant la rue du Poncelet), il propose de déplacer le panneau.

Monsieur le Maire répond que le service transport du conseil départemental sera contacté.

Occupation du parking par les gens du voyage, Monsieur Patrick RODRIGUEZ demande ce qui a été fait et quand la situation sera clarifiée.

Monsieur le Maire répond que les gens du voyage sont arrivés le 4 février, le constat par huissier a été fait le 5, l'audience a eu lieu et l'avis d'expulsion devrait être notifié le 16 février.

Monsieur Patrick RODRIGUEZ demande pourquoi aucune information n'a été faite sur « panneau pocket » concernant la fermeture du parking de la mairie/médiathèque.

Monsieur le Maire répond que tout le monde n'a pas l'application « panneau pocket », que le personnel ouvre et ferme le parking et qu'une sonnette a été installée. De plus, l'agent qui aide à la traversée devant l'Ecole a fait passer l'information aux parents.

Bilan financier suite à l'occupation de la plaine de jeux par les gens du voyage : Monsieur Patrick RODRIGUEZ demande si, un bilan financier a été fait.

Monsieur le Maire répond que cela avait déjà été évoqué au précédent conseil municipal et rappelle que le coût pour la commune est de 34 205 €. Pour ce qui concerne les autres frais (déchets, huissier etc.), il s'agit d'une compétence de la CCPOH et que cette dernière étant régulièrement sollicitée par les communes pour ce problème, ils n'ont pas fourni un bilan financier pour ce type de dépense. Monsieur le Maire fera une demande écrite pour savoir s'il est possible d'avoir le montant de ces autres frais.

Sté de M.RODRIGUEZ, couvreur rue de Villette : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que M.RODRIGUEZ stocke sur le terrain des bouteilles de gaz, palettes, tôles en fibro etc....

Après s'être rendu sur place et lui avoir remis un courrier en main propre le sommant de nettoyer le terrain. Monsieur RODRIGUEZ s'est oralement engagé à faire le nécessaire. Si dans un mois la situation n'a pas évolué, un constat d'huissier sera demandé.

Déclaration de travaux déposée par la Sté SPIE : pour raccordement électrique et installation de panneaux sur la RD 1017. Après demande de renseignement, il s'avère qu'il s'agit de l'installation d'un radar automatique route de Flandres.

Monsieur le Maire fait part de son mécontentement du fait qu'il n'ait pas été averti ni consulté sur ce sujet, un courrier sera fait dans ce sens au Préfet.

C'est une Sté qui fait le choix selon l'équipement disponible sur site, notamment l'électricité.

Constructions ImmoFrance rue du Marais : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les travaux concernant les habitations sont en provisoirement à l'arrêt car le terrain est soumis à des fouilles archéologiques.

Cantine et périscolaire : La CCPOH sera porteuse du dossier pour la CAF et le PRADET (qui subventionne ce type de projet lorsque le service intercommunal est amélioré).

Le service petite enfance a demandé un espace bureau qui servirait également d'infirmierie (lit pour soigner en cas de besoin).

L'ADTO s'est mise en rapport avec la CCPOH pour définir un programme.

Monsieur Médéric PARROT demande quand la commission sera réunie. Monsieur le Maire répond que lorsque l'architecte sera choisi.

Oise Habitat dossier Bourgeois :

Le permis d'aménager a été déposé cette semaine (partie viabilisation des terrains), le délai prévu pour les travaux est le 2^{ème} semestre 2021.

Fuite d'eau 16b rue de la République : une fuite s'est produite le dimanche 14 février de 9h30 à 15 h ; la réparation totale a été effectuée ce même.

Monsieur Médéric PARROT demande si les problèmes récurrents ne sont pas dus à un réseau vieillissant ? Monsieur Philippe POULAIN signale que des travaux sont régulièrement exécutés et que Suez ne nous a pas signalé de problème particulier sur notre réseau. Les casses sont dues au gel ou à des terrains affaissés.

Synthèse du portage de repas par la CCPOH sur St-Martin-Longueau : 3 habitants de notre commune ont bénéficié du portage de repas à domicile en 2020 pour un total de 116 repas.

A Angicourt 8, Bazicourt 6, Monceaux 10, Pont-Ste-Maxence 134, Rieux 15, Sacy-le-Petit 7 et Sacy-le-Grand 8.

Cela représente 284 personnes sur la CCPOH.

Commission cimetière : Elle s'est réunie le 23 janvier dernier, reprise de 17 concessions. Il faudrait prévoir une somme de 15 000 € au budget pour une deuxième tranche.

Des devis ont été demandés aux entreprises Bourson et Capel avec un impératif de travail fini avant la fin de l'année. Les premières concessions du nouveau cimetière arrivent à échéance

Prix de concessions :

- Pour 30 ans : 150 €.
- Columbarium N°1 (4 urnes) pour 30 ans : 1 000 €.
- Columbarium N°2 (2 urnes) pour 30 ans : 500 €.

Village estival :

Madame Isabelle JADAS signale que Saint-Martin-Longueau est à nouveau sollicité par le conseil départemental pour cette manifestation qui doit avoir lieu le 12 juillet prochain.

En 2019, elle avait été annulée à cause de la canicule et en 2020 à cause du coronavirus.

Le conseil départemental s'occupe de l'organisation de cet événement qui est familial et les associations sont sollicitées pour leur participation. Une réunion doit avoir lieu fin mars.

Délégations au Maire :

Monsieur Médéric PARROT demande à Monsieur le Maire s'il a pris des décisions au titre des délégations qui lui ont été accordées.

Un arrêté a été pris pour les travaux Enedis qui doivent commencer la semaine prochaine : câblage électrique de la RD 1017 vers Avrigny (rue du Lavoir, rue de l'Avenir, chemin du Marais, rue Désiré Eve, rue de la Fontaine et route de Choisy-la-Victoire). Des piquets ont été installés par des géomètres pour déterminer les tranchées dans les plaines et rues de la commune.

Les travaux seront faits en forage dirigé dans la rue de l'Eglis et la rue Désiré Eve, le reste des travaux se fera en tranchée ouverte. Un constat d'huissier sera fait avant le démarrage des travaux pour éviter les ambiguïtés lors de la réalisation des travaux.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h25.

Denis MESSIO	Philippe POULAIN	Michelle CHAMBRELENT	Eric BARRUET	Aude DEFOSSEZ
Pouvoir de Elisabeth BEBEN				
Elisabeth BEBEN- MARQUE	J-Pierre WRZOCHOL	Virginie LEHMANN	François LAURENT	Isabelle JADAS
Pouvoir à Denis MESSIO				
Teddy PEZANT	Nadège ROELENS	Médéric PARROT	Catherine HIEGEL	Patrick RODRIGUEZ
Absent		Pouvoir de Catherine HIEGEL	Pouvoir à Médéric PARROT	